Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 24 JANVIER 2018

Délibération N° B18/011

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE

SEREMANGE-ERZANGE – Rue des Lilas – Logements aidés – F
P09MF70X025

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/036 du Conseil d'Administration de l'EPFL en date du 25 novembre 2015 relative aux modalités d'utilisation des fonds SRU,

Vu la demande formulée par la commune de Sérémange-Erzange souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du site de la rue des Lilas située sur son territoire communal en vue de créer des logements aidés,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la société LogiEst annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie de 34 a 50 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 240 000 € HT ; le montant de la minoration foncière d'un maximum de 40 000 € correspondant à 2 000 € pour 20 logements sera approuvé ultérieurement par avenant ;

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la société LogiEst la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,

- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE
LE 5 FEV. 2018
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER